

<i>POLITIQUE ADMINISTRATIVE</i>	No. 15R
TARIFICATION LOISIRS ET CULTURE	Résolution # 2009-016 Adoptée le 17 février 2009

1. BUT

Établir des procédures uniformes et définir les coûts d'utilisation ou de location s'appliquant aux services offerts, aux installations et aux facilités du Service Loisirs et Culture d'Edmundston.

2. ÉTENDUE

Cette politique s'applique à tous les utilisateurs des installations et des facilités municipales du Service Loisirs et Culture d'Edmundston ainsi qu'aux organismes accrédités de la municipalité.

3. MODALITÉS DE LA POLITIQUE

3.1 Frais de location des facilités municipales

- a) Tous les frais de location relatifs à la présente politique sont payables en totalité avant l'activité et ce, pendant les heures normales de bureau, à moins d'avoir obtenu au préalable une entente avec le Service Loisirs et Culture d'Edmundston.

3.2 Frais d'inscription pour les activités organisées par le Service Loisirs et Culture

- a) Tous les frais d'inscription sont payables en totalité lors de l'inscription et aucun remboursement n'est autorisé à moins d'avoir obtenu un certificat médical. Advenant un remboursement, un montant de 10% sera retenu pour frais administratifs.
- b) Les tarifs sont établis proportionnellement aux services accordés et doivent rencontrer les dépenses du personnel et les coûts d'opération des installations utilisées.
- c) Participation familiale : une réduction de 10% sera accordée aux familles qui résident à l'intérieur des limites de la municipalité qui ont trois (3) membres et plus d'inscrits à un même programme offert et organisé par le Service Loisirs et Culture.

- d) Résidents de l'extérieur : Tous les résidents de l'extérieur de la municipalité d'Edmundston peuvent s'inscrire à un programme mais devront déboursier 20% additionnel aux frais d'inscription établis à moins que la municipalité concernée ait établi une entente avec la municipalité d'Edmundston. Ce frais s'applique seulement aux non-résidents et aux organismes et associations de l'extérieur qui utilisent les facilités municipales.

3.3 Catégories d'âge

Pour toutes les activités relatives à la présente politique, les âges des participants seront établis comme suit :

Enfants :	0 - 12 ans
Adolescents :	13 - 18 ans
Adultes :	19 ans et plus

4. CONTRIBUTION ANNUELLE AUX ORGANISMES ACCRÉDITÉS

4.1 Les organismes accrédités de la municipalité ont la possibilité de recevoir une contribution municipale annuelle en soutien technique (transport et main d'œuvre à l'intérieur des limites municipales) pour les montants maximums suivants :

a) Organismes jeunesse	1,200\$
b) Organismes de partenariat	750\$
c) Groupement	750\$
d) Fondation	750\$
e) Évènement	1,000\$ /jour

4.2 Tout montant excédant le montant mentionné ci-haut sera facturé à l'organisation selon les coûts identifiés dans la convention collective en vigueur et la politique de tarification.

5. TARIFICATION

La tarification est identifiée à l'Annexe A ci-jointe. Les taxes applicables seront ajoutées à tous les tarifs de la présente politique. A compter du 1^{er} avril 2014, la tarification sera ajustée d'un montant égal à l'augmentation moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le N.-B. enregistré l'année civile précédente.

6. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur le 1^{er} avril 2009.

7. ABROGATION

Cette politique remplace toute politique adoptée antérieurement concernant la tarification pour le Service Loisirs et Culture.

Maire

Secrétaire

ANNEXE A - TARIFICATION

	2009	2010	2011	2012	2013
Arena et Palladium					
Location activité spéciale					
Location générale (jour)	1,200.00	1,200.00	1,200.00	1,200.00	1,200.00
Organisme but non lucratif					
Entrées payantes (jour)	720.00	720.00	720.00	720.00	720.00
Entrées libres (jour)	360.00	360.00	360.00	360.00	360.00
Location de glace					
Général (hr)	121.00	133.00	146.00	160.00	176.00
Hockey Mineur					
Pratique (hr)	31.50	40.00	50.00	61.00	74.00
Partie avec chrono (hr)	39.00	49.00	59.00	70.00	83.00
Tournois	Entente contractuelle	Entente contractuelle	Entente contractuelle	Entente contractuelle	Entente contractuelle
Régional et prov. (hr)	60.00	70.00	80.00	91.00	104.00
avec chrono	69.00	79.00	89.00	100.00	113.00
Hockey Sénior	Entente contractuelle	Entente contractuelle	Entente contractuelle	Entente contractuelle	Entente contractuelle
Hockey Junior	Entente contractuelle	Entente contractuelle	Entente contractuelle	Entente contractuelle	Entente contractuelle
Hockey Secondaire					
Pratique (hr)	31.50	40.00	50.00	61.00	74.00
Partie * (partie)	270.00	300.00	325.00	350.00	375.00
Tournois adulte					
15 hrs et moins (hr)	121.00	133.00	146.00	160.00	176.00
15 hrs et plus (hr)	60.00	70.00	80.00	91.00	104.00
avec chrono	69.00	79.00	89.00	100.00	113.00
Patinage artistique					
Local (hr)	31.50	40.00	50.00	61.00	74.00
Spectacle, compétition	Entente contractuelle	Entente contractuelle	Entente contractuelle	Entente contractuelle	Entente contractuelle
Régional et provincial (hr)	60.00	70.00	80.00	91.00	104.00
Patinage général					
Adulte (session)	3.00	3.50	4.00	4.50	5.00
Enfant et ado (session)	1.00	1.50	2.00	2.50	3.00
Chauffage					
Unité (chaque)	8.00	8.50	9.00	9.50	10.00

	2009	2010	2011	2012	2013
Arena et Palladium (suite)					
Salles de réception					
Selon contrat ou					
Location générale (jour) (plus 50% des profits nets)	360.00	360.00	360.00	360.00	360.00
Organismes à but non lucratif (jour) (plus 30% des profits nets)	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00
Activités sportives hors saison (hr)	60.00	75.00	80.00	85.00	90.00
Panneaux publicitaires					
4 pi x 4 pi (an)	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00
4 pi x 8 pi (an)	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
4 pi x 12 pi (an)	150.00	150.00	150.00	150.00	150.00
Bande (an)	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00
Autres installations et services					
Centres communautaires					
Ste Marie (hr) (gratuit pendant les heures normales de bureau)	10.00	10.50	11.00	11.50	12.00
Verret (jour)	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00
Photocopies					
Organismes accrédités (ch)	0,06	0,07	0,08	0,09	0,10
Télécopies (interrurbains)					
Organismes accrédités (ch)	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
Équipements					
Organismes accrédités	Allocation annuelle				
Autres utilisateurs :					
Barricades (unité/jour)	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00
Tables (unité/jour)	15.00	15.00	15.00	15.00	15.00
Chaises (unité/jour)	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00
Poêle a briquettes (jour)	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00
Scène (activité)	350.00	350.00	350.00	350.00	350.00
Guichets	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Abris	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

	2009	2010	2011	2012	2013
Autres installations et services (suite)					
Frais pour équipements endommagés ou perdus					
Barricades (unité)	60.00	60.00	60.00	60.00	60.00
Tables 8 pieds (unité)	30.00	30.00	30.00	30.00	30.00
Tables 4pi x 4 pi (unité)	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00
Chaises (unité)	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00
Tableau d'affichage (unité)	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00
Abris	Remplacement	Remplacement	Remplacement	Remplacement	Remplacement
Guichet	Remplacement	Remplacement	Remplacement	Remplacement	Remplacement
Plate-forme (unité)	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00
Terrains de balle					
Location mineur	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Location adulte					
Sans éclairage (partie)	25.00	30.00	30.00	35.00	35.00
Avec éclairage (partie)	35.00	40.00	40.00	45.00	45.00
Terrains de soccer					
Location mineur	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Location adulte					
Sans éclairage (partie)	25.00	30.00	30.00	35.00	35.00
Avec éclairage (partie)	35.00	40.00	40.00	45.00	45.00
Place de l'hôtel de ville					
Location privée (jour)	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00
Scène (jour)	75.00	75.00	75.00	75.00	75.00
Place de l'Artisan					
Location privée (jour)	75.00	75.00	75.00	75.00	75.00
Kiosque (mois) (plus frais d'électricité)	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
Activité spéciale (jour)	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00
Parc ou installations non mentionnées ci-haut (jour)	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
Gymnases	Selon protocole d'entente	Selon protocole d'entente	Selon protocole d'entente	Selon protocole d'entente	Selon protocole d'entente

* Inclus vendeurs, percepteurs, marqueur, chronométrateur, chauffage et nettoyage